

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2024-218
Occupation du domaine public
Rue Edmé Piot

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT la demande de Madame Lysa LALLEMAND ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Lysa LALLEMAND est autorisée à réserver deux places de stationnement 39 rue Edmé Piot, du vendredi 29 novembre à partir de 17h00 jusqu'au samedi 30 novembre 2024 à 12h00, en raison de son déménagement.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera fournie par le service LESRA et mise en place par Madame Lysa LALLEMAND qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

ARTICLE 3 : Madame Lysa LALLEMAND, le service LESRA, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de la bonne exécution du présent arrêté.